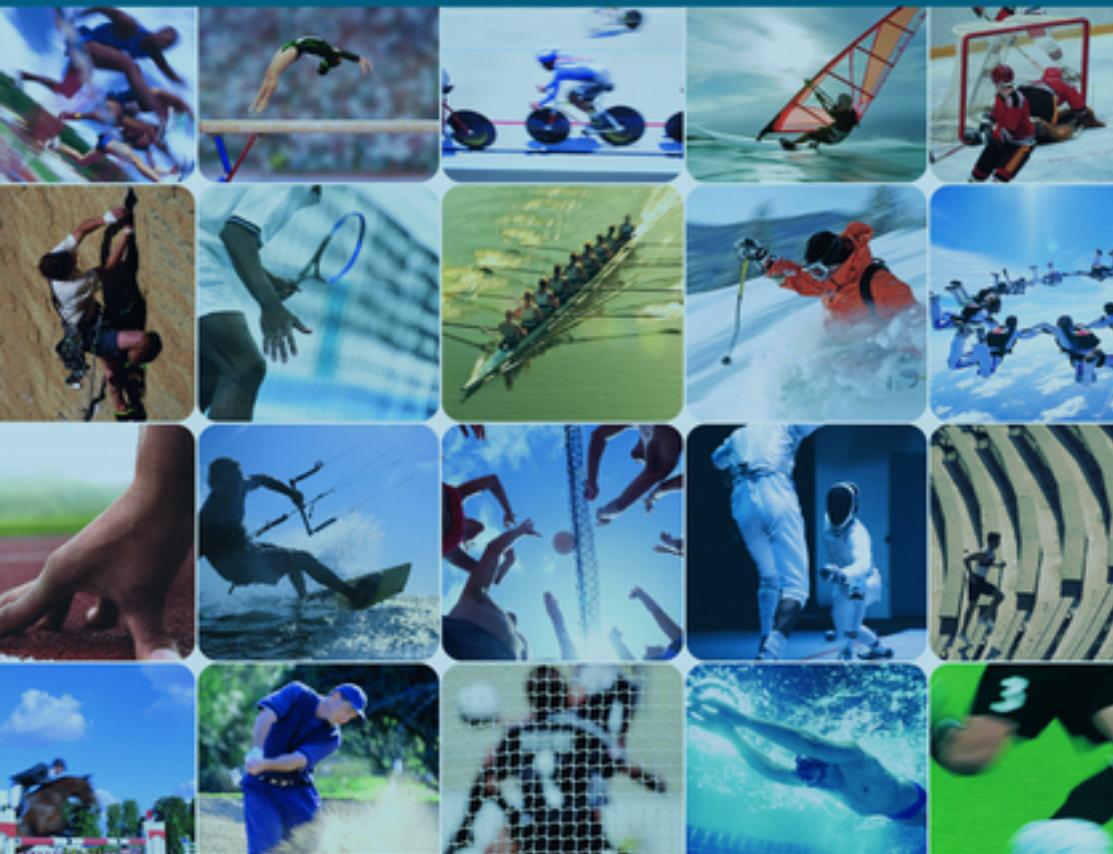


L'AUTRE VISAGE DU SUPPORTÉRISME

Autorégulations, mobilisations collectives et
mouvements sociaux

Thomas Busset, Roger Besson et
Christophe Jaccoud (éds)

Peter Lang



L'AUTRE VISAGE DU SUPPORTÉRISME

Autorégulations, mobilisations collectives et
mouvements sociaux

Thomas Busset, Roger Besson et
Christophe Jaccoud (éds)

Peter Lang

Pour un changement de paradigme dans les études sur le supportérisme: du soutien aux équipes à la défense d'intérêts propres

Thomas BUSSET

Fruit d'un colloque scientifique¹, le présent ouvrage entend éclairer la question du supportérisme de football sous des angles encore peu explorés. Il porte sur les modes d'organisation des supporters, leur capacité à s'organiser, à juguler les manifestations extrémistes ou à défendre des intérêts communs vis-à-vis des clubs, des fédérations et des instances publiques. A travers des contributions qui concernent des contextes géographiques différents (Belgique, France, Suisse, Croatie, Argentine, etc.), il s'agit aussi d'amorcer une réflexion plus générale sur la constitution de réseaux d'acteurs nationaux et internationaux, et sur les dynamiques à l'œuvre en matière d'action collective.

L'abondante littérature consacrée au supportérisme porte en grande partie sur ses aspects problématiques et sur ses dimensions culturelle et émotionnelle. Nombre de travaux sont par exemple consacrés au racisme et à la présence de groupements d'extrême droite dans les stades. Bien des auteurs se sont aussi attachés à retracer et à analyser les mesures déployées par les institutions politiques, judiciaires et policières pour enrayer les phénomènes de violence.

Si ces dérives restent des préoccupations très actuelles, le supportérisme a néanmoins aussi changé de visage. En effet, de nombreux supporters ne se contentent plus, aujourd'hui, de soutenir leur équipe favorite, mais ils formulent aussi des revendications sur des objets qui les concernent directement et, partant, défendent leur vision du football. Si les demandes s'adressent en premier lieu aux dirigeants de club et aux exploitants des stades, d'autres ont une portée plus générale. Les règlements et les lois qui

1 Organisé par le Centre international d'étude du sport, le colloque «L'autre visage du supportérisme» a eu lieu le 14 septembre 2012 à l'Université de Neuchâtel. Il a bénéficié d'un soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (requête 10CO17_143125).

visent à surveiller et contrôler les supporters et à sanctionner les fauteurs de troubles ont contribué à ce qu'une frange de plus en plus importante des supporters prenne conscience qu'il existait des intérêts communs et que, pour les défendre, il était judicieux voire nécessaire de faire (au moins temporairement) abstraction des rivalités et des conflits. Ainsi, l'usage d'engins pyrotechniques, qui est prohibé en vertu des législations nationales sur les explosifs, est-il considéré par les supporters comme une partie intégrante de leur culture et constitue à ce titre un enjeu qui interpelle non seulement les structures fédératives nationales et internationales du football, mais aussi les autorités politiques et judiciaires.

L'apparition de nouvelles formes d'action collective semblent indissociables d'un contexte marqué par la diffusion d'un modèle de supportérisme «ultra» pour lequel la violence n'est plus nécessairement une fin en soi. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place le contexte en rappelant que cette mouvance se décline en de nombreuses facettes locales, régionales et nationales, et qu'elle évolue dans le temps.

La transformation du supportérisme en Europe et l'essor du mouvement ultra

Depuis plus d'un demi-siècle, le spectre du hooliganisme² hante l'Europe. D'abord diagnostiqué «maladie anglaise», le phénomène a longtemps indigné l'opinion publique sur le continent, mais guère plus. Secouées par le drame du Heysel, en 1985, à Bruxelles, qui a vu la mort de 39 fans italiens venus assister à la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions disputée par la Juventus de Turin et le FC Liverpool, les instances européennes ont été contraintes d'agir. Aussi la Convention européenne de 1985 «sur la violence et les débordements des spectateurs lors des manifestations sportives et notamment les matchs de football» constitue-t-elle un jalon dans la mesure où elle inscrit la gestion du supportérisme à l'échelon international et qu'elle engage les Etats à lutter de concert contre les fauteurs de

2 Fréquemment utilisé pour désigner l'ensemble des pratiques illicites ou déviantes liées au supportérisme, ce terme prête toutefois à confusion dans la mesure où il est associé au hooligan, qui désigne un type particulier de supporter, ancré spatialement et historiquement.